

Ce Journal paraît tous les Dimanches. — Le prix de l'abonnement est, pour Lyon, de 10 fr. pour un an, et de 5 fr. pour six mois.

Pour le département, 11 fr. pour un an, et 5 fr. 50 c. pour six mois. — Hors du département, 12 fr. pour un an, et six fr. pour six mois.

Le Bureau du Journal est ouvert le matin depuis 9 heures jusqu'à 2, le soir de 4 à 6.



On s'abonne aux Bureaux du Journal, rue Désirée, n° 5, au 1^{er}; — Chez M. Daverède, rue du Chapeau-Rouge, n° 5, à la Croix-Rousse. — Bertrand, place de la Croix-du-Chapeau-Rouge, n° 7, à Vaise. — M. Grand, rue Monsieur, n° 11, — et chez M^{me} Duryal, place des Célestins.

L'INDICATEUR,

JOURNAL INDUSTRIEL DE LYON.



Industrie, reine du monde, relève ton front abattu.

Dimanche matin, 28 septembre, par un mandat d'amener de M. de Vauxonne, la police de M. Prat arrêta neuf chefs d'atelier, le gérant de cette feuille compris, plus deux cafetiers. La police fit dans le domicile de chacun et dans nos bureaux des perquisitions, dans l'espérance de trouver quelques papiers qui indiquassent la reconstitution du Mutuellisme; mais leurs recherches furent vaines. Le livre des adresses de nos abonnés fut saisi ainsi que la liste des porteurs. Par conséquent nos abonnés n'ont pas dû recevoir ce numéro. Après un interrogatoire qui ne lui a rien appris du véritable motif de cette arrestation, et après six jours de détention préventive, le gérant est sorti de Roanne sous caution. Voilà la cause pour laquelle le numéro de dimanche dernier ne paraît qu'aujourd'hui.

Si l'instruction était plus généralement répandue parmi les ouvriers, ils sauraient mieux apprécier leurs droits dans leurs justes limites. Ils sauraient connaître les moyens par lesquels ils pourraient en obtenir la jouissance, sans s'exposer à se mettre en contravention avec la loi, ou à se voir privés d'ouvrage, s'ils ne veulent se laisser frustrer une part de leur salaire par ceux auxquels leurs sueurs profitent.

Certainement il existe des tribunaux devant lesquels ils peuvent exposer leurs griefs et obtenir justice; mais la nécessité rigoureuse de travailler constamment pour suffire aux premiers besoins, leur fait craindre que leurs efforts pour se soustraire à la cupidité et à la mauvaise foi, ne les mettent dans une position plus précaire encore; car il est des hommes qui sont assez vils pour se venger de ceux qui veulent ne pas accepter leur capacité pour loi.

Ces réflexions nous sont suggérées par le livre d'un chef d'atelier que nous avons eu sous nos yeux. Sur ce livre nous y avons remarqué l'astuce, la mauvaise foi, l'irrégularité. Eh bien! malgré ces justes motifs d'appel devant le conseil des prud'hommes, le chef d'atelier est si malheureux qu'il appréhende, en se faisant rendre

justice, d'être privé d'ouvrage, et que ce qu'on lui a extorqué ne puisse, en l'obtenant, compenser les pertes que lui fera faire la suspension de son métier qui peut, dans ce moment surtout, être très-longue.

Au besoin, nous citerions la maison qui abuse indignement de la misère et de la faiblesse d'un pauvre père de famille.

C'est ainsi que les ouvriers par leur misère et le défaut d'instruction se trouvent sous la dépendance des hommes cupides qui, par leurs spéculations scandaleuses perpétuent cet état de privations et de souffrances où un ordre de chose abusif les a placés, c'est dans cette différence de position et de moyen qui existe entre les diverses classes de notre industrie qu'il faut rechercher la cause des maux sur lesquels nous avons à gémir. Trop souvent des faits semblables à celui que nous signalons se reproduisent et viennent soulever l'indignation des honnêtes gens; car rien n'est plus odieux que de ravir une partie d'un morceau de pain à celui qui n'a pas même pour vivre son stricte nécessaire.

Nos codes contiennent bien des lois qui punissent la fraude, mais elles sont impuissantes pour punir les exactions dont les ouvriers sont si souvent victimes, c'est à la publicité à suppléer au défaut de la loi, c'est à elle à flétrir, à stigmatiser les hommes rapaces, artisans de discordes et de misère, dont l'existence semble être consacrée à entretenir des dissensions funestes. C'est à la presse à conquérir pour les ouvriers une position plus indépendante, et qui les mette à l'abri d'une exploitation égoïste qui ne leur laisse pour toute perspective que la crainte d'aller mourir sur le lit de l'hôpital.

Les ouvriers, dit-on, sont libres d'accepter ou de refuser les conditions qu'on leur propose. D'après le fait dont nous avons parlé plus haut, on peut facilement se convaincre combien ce prétendu droit est illusoire; car la nécessité qui les domine ne leur permet pas de manifester la moindre irrésolution pour accepter les propositions qui leur sont faites, tant ils craignent de

supporter une suspension d'ouvrage qui les priverait de la faculté de donner du pain à leurs enfans. En effet, comment la misère peut-elle être libre dans ses transactions avec l'opulence ? comment peut-elle débattre des conventions, alors que la faim la presse ? et la faim, c'est un mal horrible ; la misère s'empresse toujours d'y satisfaire.

Lorsque la misère pourtant fait un effort pour s'affranchir des rudes conditions qu'on lui impose si ses efforts ne sont pas dirigés par la prudence, et une certaine instruction : elle ne fait que rendre sa position plus accablante, car son succès n'est plus attaché à une combinaison plus ou moins heureuse ; il est livré tout entier au hasard qui rarement le favorise, c'est donc vers l'instruction que les ouvriers doivent diriger leurs efforts et leurs soins, c'est là où est leur véritable planche de salut par elle, leur misère ne sera plus un obstacle difficile à surmonter pour arriver à l'amélioration de leur sort. Ils auront une meilleure intelligence des moyens qui leur sont permis pour combattre l'égoïsme, détruire les abus et rendre impuissantes les machinations de l'intrigue.

Ce n'est pas de cette instruction qui donne la science dont nous voulons parler, les ouvriers n'ont ni le temps, ni l'argent nécessaire pour se la procurer ; mais nous parlons de celle qui donne les sentimens de ce qui est juste, honorable, qui met à l'abri des fausses insinuations, qui fait juger sainement de la valeur de chaque chose, et qui rend apte à la discussion calme et réfléchie ; droit naturel dont aucun ne doit être privé.

Alors que chacun aurait une connaissance exacte de ses droits et devoirs, les différens se videraient sans violence, et l'harmonie dans les rapports entre fabricans et ouvriers n'étant plus si souvent interrompue, les développemens de notre belle industrie n'éprouveraient plus des entraves déplorables, et nous verrions luire des jours plus heureux pour les industriels et les commerçans.

UNE BANQUEROUTE.

Chaque jour la nécessité d'une réforme industrielle et commerciale se fait plus vivement sentir. Chaque fait nouveau qui survient, concourt à démontrer le besoin d'améliorations, dans la manière par laquelle s'opère la fabrication et la vente des richesses industrielles.

Cette semaine il n'est bruit dans notre ville que de plusieurs faillites, une entr'autres vient d'avoir lieu à Paris et menace la fortune de plusieurs autres négocians.

Profitant d'un crédit immense, M. Vouthier fils vient de partir pour l'Angleterre, enlevant à ses créanciers des marchandises pour une valeur de trois à quatre millions.

Cet événement, qui, au premier abord, semble être indifférent pour nous travailleurs, prouve cependant combien par leurs intérêts, les différentes classes sont liées entre elles ; une ou plusieurs secousses de ce genre ont toujours pour résultat de porter la perturbation dans plusieurs maisons commerciales qui, par la pri-

vation d'une partie de leurs capitaux, se voient forcés d'arrêter momentanément ou de diminuer la production de leurs fabriques : de là, des bras inoccupés et des familles dans le besoin.

Nous tenions à faire voir aux négocians que nous comprenons bien tout ce que leur intérêt froissé par ces criminelles banqueroutes, cause de tort social et individuel ; nous tenions à leur dire, que nous souffrons moralement et matériellement de leurs pertes ; car à un degré ou à un autre, travailleurs ou négocians, nous sommes tous solidaires.

Mais nous désirerions que de leur côté, les négocians sentissent combien leur intérêt se trouverait d'accord avec le sort des masses. Quoi qu'on dise, on ne pourra nier que la consommation des produits industriels, ne s'opère principalement par les classes laborieuses ; or, si ces classes sont misérables, si par l'abaissement des salaires l'ouvrier ne peut acheter ce qui lui est nécessaire pour vivre et se vêtir convenablement, le débouché des marchandises est fermé, et le bénéfice des négocians devient nul. Ce sont là de graves questions que nous livrons aux méditations des hommes sensés, et nous aurons souvent à revenir sur ce sujet.

Aujourd'hui, il nous suffit de dire que nous serons avec les négocians, pour réclamer des mesures gouvernementales, des traités réciproques de nation à nation, pour empêcher que désormais l'impunité n'accompagne ces voleurs de millions, dont les coupables manœuvres ont des effets bien plus déplorables que le crime, rarement impuni, d'un voleur de grand chemin.

Mais que les négocians soient aussi avec nous, lorsque nous demanderons des institutions commerciales et industrielles, en rapport avec nos besoins : qu'ils se rappellent que nos intérêts sont communs, et que plus il y aura d'équité dans la rétribution, dans le salaire du travailleur, plus le commerce sera florissant.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

PRÉSIDENCE DE M. PUTINIER.

Audience du 2 octobre.

L'agent comptable de la caisse de prêt fait comparaître les personnes ci-après pour exercer sur elles son secours, faute de paiement :

Arbre, chef d'atelier, a comparu le premier.

L'agent comptable lui a réclamé le paiement de la somme de 55 fr. et les intérêts, attendu qu'à l'époque de son emprunt il avait monté quatre métiers, et qu'ensuite il en avait donné trois à ses filles pour les doter.

Arbre a demandé jusqu'au mois de janvier prochain pour le paiement, époque à laquelle il doit retirer le montant d'un acte notarié.

Le conseil et l'agent comptable ont acquiescé à sa demande, moyennant une délégation faite au bénéfice de ce dernier à valoir sur le montant de l'acte.

— M^{me} Calamier a comparu ensuite, l'agent comptable lui a réclamé la somme de 40 fr. et les intérêts qu'elle restait devoir sur l'emprunt qu'elle avait fait pour monter deux métiers, qu'elle avait ensuite vendus, et s'était placée ouvrière dans un autre atelier.

Le conseil l'a condamnée à payer 10 fr. par mois jusqu'à la fin du paiement.

La contravention peut-elle être reconnue bonne et valable au préjudice d'un négociant qui occupe un chef d'atelier, débiteur à la caisse de prêt, sans avoir retiré le livret à ladite caisse, lors même qu'il aurait fait au chef d'atelier la retenue usitée ? — Oui.

Ainsi jugé entre l'agent comptable de la caisse de prêt et Adam Féliissan.

Lorsqu'il s'agit de recouvrements dus à titre de gage, le conseil se déclare incompétent.

Ainsi jugé entre M^{lle} Fraise et Charvolin.

Lorsqu'un chef d'atelier a déjà été condamné à laisser achever une pièce déjà commencée par l'ouvrier, doit-il le paiement de la façon en entier s'il veut cesser de l'occuper ? — Oui.

Ainsi jugé entre Vial et André, chefs d'atelier.

Fontville, apprenti, fait comparaître Bouillon, chef d'atelier, pour réclamer une diminution à la somme de 40 fr. à laquelle il avait été condamné dans une petite audience, à titre d'indemnité en faveur de Bouillon, avec lequel il avait refusé de passer des engagements.

La négligence et l'indocilité de l'apprenti ayant été de nouveau constatée, le Conseil a fait passer en jugement la conciliation antérieure.

Lorsqu'un chef d'atelier a négligé de mettre en cause le négociant qui fait attendre trop long-temps les matières nécessaires à la fabrication, peut-il avoir droit à une indemnité ? — Non.

Ainsi jugé entre Jacob et Jogand.

USAGES DE QUELQUES MAGASINS.

Les personnes qui connaissent un peu les usages de quelques fabriques, savent que l'ouvrier a toujours été un peu plus, ou un peu moins méprisé par un certain nombre de négocians, de leurs commis et des personnes qui les environnent (1); et que les dissensions qui ont eu lieu entre l'ouvrier et le négociant furent soulevées non-seulement par les rabais, les rapaceries que chaque jour ils faisaient supporter à l'ouvrier, mais encore par les humiliations que celui-ci est obligé d'essuyer, surtout lorsqu'il se trouve du nombre des plus pauvres et des moins instruits. Les personnes honnêtes et de bonne foi qui n'ont jamais fréquentés les magasins, ne voudraient pas croire que nous avons des négocians qui enjoignent à leurs commis de brusquer les maîtres d'une telle manière que cela fait pitié, afin de les intimider dans l'espoir de les exploiter plus facilement. Le commis qui a un penchant à l'orgueil, à l'égoïsme et à la cupidité, étant élevé avec de semblables principes et sous de tels maîtres, quand vient son tour d'être chef, l'ouvrier est pour lui un esclave, né uniquement pour travailler jour et nuit, et pour grossir la fortune de celui pour lequel il travaille.

Le chef d'atelier qui est dans le cas d'apprécier ce que les hommes valent, lui, à son tour, méprise ces êtres qui se croient d'une autre nature; car ces indi-

vidus ne veulent pas vivre comme l'ouvrier; leurs habitudes et leurs manières sont toutes différentes de celles des hommes ordinaires, des hommes qui se respectent. L'on voit de ces petits commis, qui ont si bien profité des leçons de leurs maîtres, qu'ils ne savent ni cracher, ni tousser, ni parler, ni marcher comme les autres; nous les voyons faire une gambade, un pas de zéphir, pour aller chercher une pantime de soie à quatre pas de leur bureau. Si on leur adresse la parole, avant de répondre ils frédonnent un air d'opéra qu'ils n'ont jamais compris, et quand le couplet est fini, si toutefois ils le savent entier, ils disent avec un ton haut: Qu'avez-vous demandé? Et sitôt après ils frédonnent encore: mais quand c'est une demoiselle ou une jeune dame jolies, c'est différent; ils relèvent d'abord les cheveux de dessus l'oreille, ils se mordent les lèvres, afin qu'elles soient vermeilles, ils quittent leur air d'arrogance, et font une voix fine, pour que nos dames les croient aimables et galans. Si une dame sur laquelle un freluquet de commis a jeté ses vues ne répondait pas à ses propositions infâmes, ce misérable la mettra dehors du magasin aussitôt la pièce finie, et portera ses vues sur une autre, ainsi de suite. Voilà les principaux talens des hommes qui occasionnent les dissensions qui ont eu lieu jusqu'à nos jours.

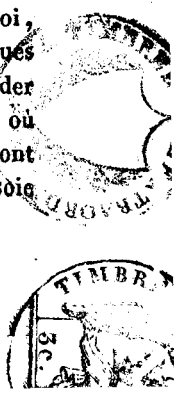
Nous avons des chefs de fabrique qui, en qualité de maîtres, exécutent plus facilement leurs coupables desseins; nous en avons qui ordonnent aux commis de leur servir d'intermédiaire (celui qui écrit cela fut obligé de quitter une fabrique pour n'avoir pas voulu se prêter à de si honteuses manœuvres).

Quant à la rapacité, elle est aujourd'hui à son comble; car les mauvais négocians deviennent chaque jour plus nombreux et veulent, quand même, faire leur fortune tout aussi vite que s'il n'y avait point de concurrence; pour y arriver ils emploient toutes sortes de moyens qu'ils appellent spéculation, en voici un exemple: « Dans certaines maisons, le commis « qui tient les balances est tenu d'écrire sur les livres « cinq ou dix grammes de plus chaque fois qu'il donne « des matières; et chaque fois qu'il en reçoit, il est « également tenu d'écrire cinq ou dix grammes de « moins. » Il faut, disent quelques négocians, que le loyer et les menus frais soient couverts par cette tricherie qu'il considère comme une spéculation.

Un commis honnête ayant observé à de tels patrons qu'il ne pouvait pas agir ainsi, et que d'ailleurs le chef d'atelier s'en apercevrait bientôt, et qu'on ne pourrait pas faire ce métier long-temps, eut pour réponse que les ouvriers étaient assez bornés pour croire que cette différence de poids provenait de la tombée des balances, et puis de plus, que c'était l'habitude de leur maison, qu'il fallait le faire ou bien... passer la porte; cela s'entend.

Un négociant qui n'a point de pudeur, spéculé de plusieurs manières pour arriver à son but; car, moi, j'ai vu et je n'ose pas dire que je fus, il y a quelques années, forcé (il est vrai que j'étais enfant) de vider des cruches d'eau chaque matin dans les cabinets où était la soie. Conséquemment les chefs d'atelier sont contraints de laisser leurs façons pour payer la soie.

(1) Les hommes qui ne fréquentent que les négocians ou d'autres personnes non attachées à la fabrique, sont trompés par les rapports mensongers faits chaque jour contre les ouvriers, et voilà pourquoi des hommes honnêtes s'oublient jusqu'au point de se prêter aux calomnies.



qu'ils n'ont jamais reçus ; car en payant cette soie , ils ne payent que de l'eau.

Nous , chefs d'atelier , nous avons une infinité d'autres injustices à mettre au grand jour , nous avons de grands abus à extirper de notre fabrique. Que de vérités qui sont encore cachées ! nous aurons le courage de les faire entendre.

Par un ex-commis.

VIE DE FRANCKLIN.

Francklin naquit à Boston , en 1706. Son père , honnête artisan , était pauvre , et comptait autour de lui une nombreuse famille ; aussi fallût-il que Benjamin cherchât de bonne heure , dans son travail , des moyens d'existence.

Comme il manifestait déjà un goût prononcé pour la lecture et l'instruction , son père , homme de bon sens , chercha à concilier ce besoin et ces dispositions avec les travaux d'une profession utile , et le plaça chez son fils aîné , James Francklin , qui dirigeait une petite imprimerie. Benjamin répondit aux espérances paternelles , s'occupa avec zèle de son état et y devint fort habile.

Ses relations avec des libraires et des auteurs lui permirent dès-lors de satisfaire plus complètement sa passion dominante et d'acquérir de nouvelles connaissances. En même temps , songeant au fruit qu'il pourrait en retirer , il voulut parvenir lui-même à développer et à communiquer ses idées , avec ce talent d'écrire dont il appréciait tant le mérite et l'utilité. Au nombre des livres qu'il affectionnait le plus , se trouvait le *Spectateur* , recueil de morceaux détachés sur la philosophie , la morale , les mœurs , ou les anecdotes de l'époque. Francklin choisissait un de ces morceaux , en faisait un court extrait , indiquant seulement le sens de chaque partie ; puis il mettait le livre de côté , et sans y regarder davantage , cherchait à recomposer le chapitre en s'aidant seulement de ses notes : le livre lui servait en dernier ressort à corriger son ouvrage. Les progrès qu'il dut à cette ingénieuse méthode furent rapides ; bientôt il envoya , sans se nommer , quelques articles à son frère , devenu éditeur d'un journal , et il eut le plaisir d'en entendre généralement l'éloge.

Francklin n'avait pas encore 21 ans , lorsqu'il quitta l'imprimerie de son frère et l'Amérique , pour se rendre à Londres. Simple ouvrier , d'abord , mais ouvrier laborieux , économe , continuant le travail si heureusement commencé de cette éducation qu'il ne devait qu'à lui-même , il acquit peu à peu les moyens de retourner dans sa patrie pour y fonder une imprimerie.

Arrivé à cet état indépendant , la plus belle récompense de son travail et de sa constance , il ne connut plus d'autre ambition que celle d'être utile à ses compatriotes. Les événemens politiques qui changèrent bientôt la face de l'Amérique du nord , lui en fournirent de nombreuses occasions. Tour-à-tour député à l'assemblée de Pensylvanie , membre du congrès envoyé en Angleterre et en France ; sa vie fut une suite non interrompue de services rendus à sa patrie et à l'humanité. Il mourut en 1740 , et fut enterré à Philadelphie.

MAXIMES MORALES.

— Voulez-vous qu'on dise du bien de vous ? n'en dites point ; le moi est odieux. (Pascal)

— Ne dites jamais : je ne puis vaincre tel penchant , je ne puis résister à telle tentation ; car on peut tout ce qu'on veut ; mais il faut vouloir. (Le même).

— L'industrie est le bras droit de la fortune ; et la frugalité , son bras gauche. (Le même).

— Si les fripons pouvaient connaître tous les avantages attachés à la pratique du bien , ils se feraient honnêtes gens par spéculation. (Francklin).

— Soyez ménager du temps ; c'est l'étoffe dont la vie est faite. (Le même).

— Le courage consiste à tenir , entre la témérité et la crainte , le juste milieu indiqué par la saine raison : la témérité va au-devant des dangers et s'y jette ; mais souvent la force l'abandonne quand il s'y trouve. L'homme courageux attend le péril avec calme , et ne s'y expose que quand l'honneur ou son devoir le lui commande ; mais une fois qu'il est aux prises avec le danger , rien ne l'arrête. (Aristote).

— Les seuls amis solides , sont ceux qu'on acquiert par des qualités solides ; les autres sont des convives , ou des compagnons , ou des complices. (J.-B. Say).

Notions d'Economie domestique.

Manière de raccomoder la porcelaine fendue.

Lorsque l'on a des porcelaines fendues , assez pour qu'elles laissent échapper le liquide qu'on y met , il suffit de frotter fortement la fente avec une amande amère sèche. Ce raccommodage est parfait , et le vase ainsi réparé , contiendra tous les liquides aussi bien que s'il n'était pas gercé ou fendu.

Avis aux chefs d'atelier.

Nous recommandons aux chefs d'atelier d'avoir grand soin de regarder leurs livres en sortant du magasin , de vérifier de suite le poids des matières , afin que si , par inadvertance , ou par d'autres causes , le commis faisait une erreur , elle puisse se rectifier sans désagrément. Il arrive souvent que cette négligence porte un grand préjudice au chef d'atelier ; il s'aperçoit de l'erreur lorsqu'elle n'est plus évidente ; il fait des réclamations auxquelles on ne fait pas droit ; il est obligé d'en référer au conseil des prud'hommes , et cette nécessité à laquelle il est soumis pour obtenir ce qui lui est dû , le prive souvent d'ouvrage.

Nota. — Les abonnés qui ne recevront pas leur N^o , voudront bien passer au bureau pour le réclamer ; ils devront se munir de leur



ANNONCES.

Avis aux chefs d'atelier.

Construction de deux nouvelles mécaniques à la Jacquard , l'une de moitié réduction et l'autre du quart , travaillant toutes deux avec du papier ou du carton ; celle de moitié réduction sera sur seize rangs et aura , dans la même proportion , le double de crochets (celle-ci sera préférable) ; celle du quart de réduction sera sur six ou douze rangs , et même , donnera un plus grand nombre de crochets.

Avantages de ces mécaniques.

Les avantages sont très-grands , puisque avec elles on fera , à peu de frais , de grands dessins par la multiplicité des crochets , dans une même dimension , sans que la mécanique soit plus dure à faire marcher ; au contraire , elle sera plus dégagée , plus simple , et le papier ou carton ne pressant jamais les crochets lorsqu'ils sont suspendus à la griffe , mettra l'ouvrier à même de ne la charger que ce qu'il faudra pour relever sa marche. La division des trous est calculée , de manière qu'en retournant le papier ou carton , les dessins puissent se contressembler. Il y aura avantage de prix , les grands comptes ne seront pas , en proportion du nombre , si chers que les anciennes mécaniques.

On fabrique de ces mécaniques chez M. Villoud , rue Casati , n^o 1 , ainsi que des lissiers en tous genres.

Un atelier de cinq métiers à vendre , savoir : deux en 1500 mouchoirs 5/4 au quart , le tout est presque neuf ; deux en 600 et un en 400 , à quatre griffes , pour supprimer les lisses ou lancés. — On vendra en totalité ou en détail , et on cédera la suite du loyer. — S'adresser impasse du boulevard , n^o 6 , au 1^{er}.

On désire trouver un bon ouvrier pour faire un velours uni 6/4 ; on lui ferait des conditions avantageuses.

S'adresser chez M. Drivondcadet , Côte-des-Carmélites , Barrière-de-Fer , au 2^{me}.

A. FAVIER , GÉRANT.